

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE LABRO

Statistiques concernant la réorganisation de l'industrie cinématographique

Journal de la société statistique de Paris, tome 80 (1939), p. 247-262

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1939__80__247_0

© Société de statistique de Paris, 1939, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

STATISTIQUES CONCERNANT LA RÉORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE (1)

Avant d'aborder la partie strictement statistique de l'industrie cinématographique j'ai pensé qu'il serait utile, afin de vous permettre de mieux en comprendre le fonctionnement, de vous dire quelques mots sur l'évolution et l'organisation de cette corporation.

CHAPITRE I

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le cinématographe est né en France en 1894.

En un peu plus de 40 ans il est devenu la deuxième industrie mondiale, avec un capital de 90 milliards de francs et alimentant 80.000 salles de spectacles de plus de 250 millions de spectateurs chaque semaine.

Cette nouvelle forme d'activité économique est une industrie de grand avenir. Le cinéma touche un public aussi nombreux que celui du livre et il a été établi qu'il est le plus puissant facteur de propagande. Projeter à l'étranger de bons films français, c'est aider au rayonnement de notre culture et inciter les peuples à acheter des produits français.

L'influence économique du cinéma est telle que W. Hays, le magnat américain, a pu dire avec juste raison au cours d'un récent Congrès « que chaque

(1) Communication faite à la *Société de Statistique de Paris*, le 19 avril 1939.

« pied de pellicule exporté rapportait pour un dollar d'affaires aux manufactures américaines ».

Comment se fait-il que cette industrie, si puissante économiquement et financièrement, n'ait pas en France la place et la confiance qu'elle semble devoir mériter? Il y a en effet peu d'autres formes d'activité économique qui jouisse d'une aussi mauvaise réputation dans notre pays.

Ceci doit faire l'objet d'une étude approfondie de l'industrie cinématographique et de son marché; c'est en découvrant ses tares que l'on pourra trouver des solutions satisfaisantes.

Le grand tort de nombreux financiers ayant eu à se plaindre d'indélicatesses de la part de producteurs marrons vient de ce qu'ils ont considéré le cinéma sous l'angle « jeu » et non « industrie ». Ils ont alors confié des fonds souvent considérables à des inconnus, sans contrôle efficace et sans aucune connaissance de ce qu'était cette industrie neuve. Ce sont les commanditaires qui ont été les grands coupables en se désintéressant du cinéma-industrie et en le laissant entre les mains d'aventuriers.

HISTORIQUE

C'est un grand savant français : M. Louis Lumière, qui est l'inventeur du cinématographe. Le 28 décembre 1895, à Paris, eut lieu la première représentation cinématographique. La recette s'élevait à 35 francs. Actuellement, elle est en France d'un milliard trois cents millions par an.

Jusqu'en 1908, le cinéma fut une exploitation de forains, mais dès cette époque une impulsion nouvelle lui fut donnée par quelques pionniers entrepreneurs tels que MM. Pathé, Gaumont et Méliès. En 1914, la France dominait la production cinématographique mondiale; malheureusement la guerre arrêta ce magnifique élan et tandis que le pays mobilisait toutes ses forces contre l'envahisseur, les Américains peu à peu gagnèrent le marché mondial. De 1918 à 1924, on assista à la renaissance française malgré la concurrence acharnée des États-Unis. La France fut encore en tête du mouvement artistique jusqu'en 1928. Les Américains lancèrent alors le film parlant qui bouleversa les données acquises. Ce fut un véritable rush : des sociétés se créèrent et sombrèrent, le cinéma vécut une ère de spéculation. De nombreux étrangers venus en France à la suite de la crise internationale s'improvisèrent producteurs de films. Pour eux la qualité du spectacle donné importait peu, seul le gain immédiat les intéressait.

Enfin, en 1936, l'État s'alarma d'une situation qui risquait de compromettre l'équilibre économique français. Les éléments sains et français de la corporation s'unirent, créèrent des organismes officiels professionnels et entrèrent en lutte contre les agissements blâmables.

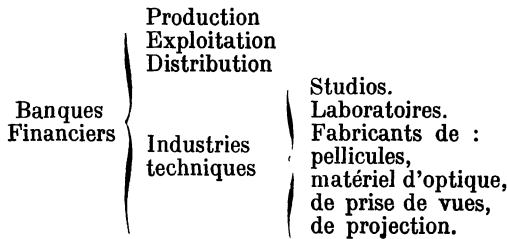
Le résultat ne se fit pas attendre. Depuis 1937, la qualité de la production française fut telle que le concours international de la Biennale de Venise attribua les trois plus hautes récompenses à trois films français : *Un Carnet de Bal*, *La Grande Illusion* et *Les Perles de la Couronne*. En 1938 même succès avec *Prison sans barreaux* et *Le Quai des Brumes*.

Actuellement, de l'aveu même des journalistes critiques américains, la production française est, de par sa qualité, la première du monde.

CE QU'EST L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

L'industrie cinématographique se différencie des autres formes de spectacles par ses possibilités extraordinaires de diffusion. On considère en effet qu'un film peut être projeté en France dans 400 à 1.000 salles, plus l'exploitation à l'étranger. Il y a 3.725 salles dans la métropole et 403 aux colonies.

L'industrie se divise en quatre branches distinctes : la production ou fabrication du film, la distribution ou diffusion du film fabriqué, l'exploitation ou vente au détail, et enfin, les industries techniques qui fournissent aux trois branches précitées le matériel nécessaire.



La production. — La production est la série des opérations prises depuis la conception du sujet ou scénario jusqu'à la bande de celluloid imprimée prête à être projetée en public.

Le coût actuel moyen d'une production oscille entre 2 et 3 millions répartis approximativement comme suit :

Droits d'auteur	105.000 fr.
Adaptation et découpage	45.000 »
Metteur en scène.	110.000 »
Directeur de production.	45.000 »
Personnel technique.	245.000 »
Vedettes.	450.000 »
Artistes au cachet	
Petits rôles	} 160.000 »
Figuration	
Location des studios	
Main-d'œuvre de plateau	} 335.000 »
Lumière et divers.	
Décors	295.000 »
Pellicule négative.	110.000 »
Travaux de Laboratoire.	145.000 »
Licence sonore.	45.000 »
Extérieurs.	95.000 »
Assurances	60.000 »
Publicité en cours de production	35.000 »
Robes et costumes.	50.000 »
Meubles et accessoires.	50.000 »
Dépenses diverses	80.000 »
TOTAL	2.500.000 fr. (1)

(1) Ce tableau ayant été dressé en septembre 1938, il faudrait compter une augmentation supérieure à 100.000 francs actuellement.

Soit en résumé :

— le manuscrit	16 %
— le personnel technique	6 %
— l'interprétation	26 %
— les studios, pellicules, laboratoires.	37 %
— les dépenses diverses	15 %

A ces dépenses de production s'ajoutent les intérêts des capitaux empruntés, car, généralement, les producteurs n'ont pas ou peu de liquide disponible. Nombreuses sont les maisons de production qui réalisent un film avec un capital de départ fictif; ces charges pèsent lourdement sur la production et sont une des causes de nombreux échecs financiers ainsi que nous le verrons plus loin.

La distribution. — La distribution est l'acte de commerce qui a pour but d'assurer la concession du droit de représentation d'une œuvre cinématographique dans les salles de spectacles. Pratiquement cette opération s'effectue sous la forme d'une location, pour une durée déterminée, des copies positives nécessaires à la projection.

Les relations entre le distributeur et le producteur sont réglées par un contrat qui prévoit généralement, outre la commission allouée au distributeur, de l'ordre de 30 %, les obligations du loueur et les modalités du contrôle auquel il accepte de se soumettre.

L'exploitation. — L'exploitation qui est représentée en France par 4.000 salles de spectacles est le dernier intermédiaire entre le film et les trois millions de spectateurs français hebdomadaires.

Les industries techniques. — Elles groupent toutes les activités en dehors de la production; de la distribution et de l'exploitation.

Elles comprennent principalement :

- 1° l'industrie du film vierge qui est entre les mains de l'étranger, avec un capital investi de 200 millions de francs;
- 2° les usines de tirage : 90 millions de francs;
- 3° les studios : 50 millions de francs;
- 4° les constructeurs d'appareils : 50 millions de francs.

Ces quatre branches font un chiffre d'affaires annuel de 260 millions pour un capital investi de 390 millions. Nous noterons pour mémoire les autres industries, qui, sans vivre exclusivement du cinéma, en tirent une part plus ou moins grande de leur chiffre d'affaires. Par exemple : l'ameublement, les fards, le bâtiment, la couture, la publicité, l'électricité, les produits chimiques, etc...

FINANCEMENT

A l'instar de beaucoup de formes nouvelles de l'activité économique, l'industrie du cinéma a été dirigée, depuis la guerre, par un personnel chez qui l'esprit d'entreprise et le goût de la spéculation l'emportaient trop souvent sur la formation commerciale et les traditions.

Le temps n'a pas corrigé l'orientation naturelle de certains dirigeants de l'industrie, tant à cause du caractère international de leur recrutement (85 % des producteurs étant étrangers) qu'en raison de l'attrait des bénéfices escomptés par la rapide diffusion du film parlant. Les ressources trop connues de la

législation sur les Sociétés n'ont pas permis l'élimination normale des personnes qui n'avaient pas des garanties d'honorabilité suffisantes.

La présence et l'activité de certaines personnalités dans les milieux cinématographiques a incité les établissements bancaires de premier ordre à la plus extrême prudence. Qu'il s'agisse de certains producteurs dont le devis insuffisamment étudié a été sujet à d'importants dépassements, de certains distributeurs qui compensaient les bénéfices provenant de bons films avec les pertes qu'entraînaient les productions peu appréciées du public, qu'il s'agisse, enfin, de certains propriétaires de salles qui ont cherché à dissimuler une partie des recettes d'exploitation. Les erreurs ont été patentées; bien qu'exclusivement imputables à quelques individualités on a tendu à en rendre toute la profession responsable.

Ces erreurs ont conduit à des défaillances, au détriment des épargnants comme des fournisseurs. Ceux-là sont frappés par la disparition des sociétés anonymes à gros capital. Ceux-ci ont souffert de l'irresponsabilité des producteurs ou distributeurs sans moyens financiers, qui échappaient aux conséquences de leurs erreurs sous le couvert d'une société à capital infime.

Il va sans dire que le producteur qui n'effectue qu'un apport personnel insignifiant lorsqu'il entreprend une production dont le coût moyen est de 2.600.000 francs ne peut trouver de crédit à un taux raisonnable. L'absence de capital responsable est la cause essentielle de la précarité du crédit dont jouissent les petites entreprises.

Nécessité d'un long crédit. — Le crédit cinématographique doit s'étendre sur tout l'intervalle compris entre le commencement de la réalisation de l'œuvre et la livraison. La date de livraison est elle-même le point de départ de l'amortissement du capital investi dans le film.

Il s'écoule normalement six mois entre le début de la réalisation et la livraison : 4 mois de préparation, 5 semaines de tournage et 3 semaines de montage. Il n'y a pas intérêt à « sortir » un film pendant les mois de recettes creuses tels que juillet, août et septembre.

Or, la cadence du remboursement du capital investi est très lente. Il est à observer qu'elle varie selon la qualité du film, l'époque de la sortie et surtout le mode de distribution. Si le distributeur adopte une distribution en « pointe » il sera obligé de tirer un plus grand nombre de copies et obtiendra dans les premiers mois une cadence de rendement plus rapide. S'il craint au contraire d'épuiser le film trop rapidement, il adoptera l'exploitation en « tache d'huile ».

Difficultés du contrôle. — Le financier n'avait pas, jusqu'à ce jour la possibilité d'effectuer un contrôle de dépenses d'exécution du film, ni, ultérieurement de s'assurer que les recettes d'exploitation n'étaient pas détournées à son détriment. Il lui aurait fallu créer un système de contrôle trop onéreux et extrêmement complexe. Cette lacune est aujourd'hui comblée.

Précarités de garanties. — Les garanties réelles du crédit pouvaient consister soit dans le dépôt du négatif, soit dans l'octroi de délégation sur les recettes. Ces deux garanties étaient du reste de peu de valeur si le bailleur de fonds ne se muait alors en distributeur de film.

La pratique actuelle. — Elle dépend nécessairement du caractère de l'entre-

prise de production. La question du crédit ne se pose pas pour les rares producteurs indépendants travaillant avec leurs capitaux propres.

Malheureusement la majorité des producteurs doivent rechercher les fonds nécessaires à la réalisation de leur film chez le distributeur qui leur remet d'avance des traites représentant le montant des sommes qu'il espère tirer du film fait et qui seront escomptées dans des conditions fort onéreuses (25 %). De plus, ils tâchent d'obtenir chez leurs principaux fournisseurs studios, fabricant de pellicules, laboratoires, etc... un crédit plus ou moins long et toujours payé très cher.

En conclusion, un film de 2.600.000 francs, réalisé dans ces conditions voit son devis augmenté d'au moins 20 %, ce qui porte son prix de revient à 3.120.000 francs.

Or :

Un film moyen fait une recette d'environ	14.000.000 fr.
sur laquelle il faut déduire :	
Taxes sur le spectacle 20 %, soit	2.800.000 »
Prélèvement de l'exploitant 60 % taxes déduites soit	6.720.000 »
Prélèvement pour le spectacle de première partie soit	300.000 »
Prélèvement du distributeur 30 % soit	1.234.000 »
Prélèvement des frais de copies	120.000 »
	11.194.000 »
	11.194.000 »
Il reste donc net au producteur	2.806.000 »

Ce film sera donc bénéficiaire avec un devis normal de : 2.600.000 francs et déficitaire à 3.120.000 francs.

Ce chiffre ne comprend assurément que les locations en France, il reste le marché étranger et le petit format à ajouter.

ÉTUDE DU MARCHÉ

Le marché du film français comprend trois débouchés :

1° L'exploitation courante dans les 4.000 salles de la Métropole et de l'Afrique du Nord.

2° Le petit format comprenant actuellement environ 6.000 salles équipées en 17^{mm} 5 ou en 16^{mm}, salles de patronages ou rurales.

3° Les ventes à l'étranger.

Il est bien entendu que ce résultat n'est qu'une moyenne et qu'il faut compter dans une production régulière et bien organisée avec le film à succès qui est l'heureuse spéculation et sort de l'ensemble de la production tels *La Grande Illusion* qui a rapporté au producteur 18 millions de francs, *Les perles de la couronne* 15 millions, *Le carnet de bal*, 12 millions, *Ignace* 13 millions, la série de *Ceux du 2^e bureau* de 5 à 6 millions, etc...

L'exploitation en France fait un chiffre d'affaires annuel de 1.300.000.000 de francs.

Le tableau ci-dessous montre les chiffres de la production française annuelle et des importations étrangères. Il en ressort la nette sous-production de l'industrie nationale.

Le Marché français de 1930 à 1938.

ORIGINE	1930 Grands films	1931 Grands films	1932 Grands films	1933 Grands films	1934 Grands films	1935 Grands films	1936 Grands films	1937 Grands films	1938 Grands films
France	94	139	157	158	126	115	116	111	122
Amérique	237	220	208	230	220	248	231	230	239
Allemagne	111	60	99	113	45	60	41	31	26
Italie	2	8	4	17	4	10	3	5	5
Angleterre	16	8	7	34	29	19	32	29	21
Autriche	2	1	1				1		
Russie	2	8	6	2	5	6	14	14	1
Danemark	2			1	2				
Suède	2					1			
Espagne	1	1	1	5	1	2			
Belgique	1	1	4	1	1		1	3	1
Pologne	1		4	4	1	1			1
Tchécoslovaquie	3		2	6	1	1	6		2
Chine		1							
Arménie	4	6	3	1	1	3	3	1	8
TOTAUX.	478	453	496	572	436	466	448	424	427

Le petit format. — L'appareillage de projection standard 35^{mm} étant d'un prix de vente élevé et son entretien délicat, il a été créé des formats plus réduits pour la petite exploitation rurale, pour les patronages, les clubs et les écoles.

Cette forme d'exploitation prend une extension de plus en plus grande. Il y a en ce moment environ 6.000 salles en 17^{mm} 5 et 16^{mm}. Actuellement les droits de réduction d'un film peuvent être vendus entre 20 et 50.000 francs.

Les ventes à l'étranger. — Alors qu'avant la guerre la France fournissait 60 % des films au monde entier, ses exportations tombèrent à huit films en 1920, à 11 en 1928. Jusqu'en 1935, rares furent les films français qui franchirent les frontières. En 1936 on évaluait à 200.000 francs le chiffre des ventes possibles pour une bonne production. Les récents succès remportés à la Biennale de Venise en 1937 et 1938 nous mirent au premier rang, de par la qualité, de la production mondiale. Les débouchés se sont accrus considérablement et nous regagnons actuellement le terrain perdu durant la guerre. Les ventes à l'étranger peuvent rapporter entre 1 et 3 millions par film suivant sa qualité.

CHAPITRE II

RÉFORMES

L'industrie cinématographique possède de vastes possibilités et peut devenir extrêmement prospère à condition de subir d'importantes réformes tant dans sa structure professionnelle qu'économique.

Jusqu'alors entre les mains de spéculateurs elle n'a été qu'un jeu où la majorité des producteurs ne tiraient bénéfice de leurs films que sur les appointements très élevés qu'ils touchaient durant la réalisation, se désintéressant totalement de la diffusion de leurs films laissée entre les mains des distributeurs qui commanditèrent en grande partie la production française.

L'industrie cinématographique occupant une place importante dans l'Économie nationale et l'attention des pouvoirs publics ayant enfin été attirée par certains scandales retentissants, le Conseil national économique a chargé en 1936 M. de Carmoy, inspecteur des Finances, d'effectuer une enquête approfondie. Après avoir entendu de nombreuses personnalités, M. de Carmoy a

établi un rapport très complet où il étudie les différentes branches de l'industrie aux points de vues économique et social. Il propose ensuite une série de mesures urgentes de redressement, lesquelles ont été adoptées par le Conseil national économique au cours de la session du 17 juillet 1936.

Parmi ces réformes, les plus importantes consistent en :

1° *La création d'une forte organisation professionnelle* capable à la fois d'écarter la suspicion qui s'est attachée trop souvent à l'industrie du cinéma et d'imposer à celle-ci une stable discipline.

2° *La réduction des taxes* qui s'élèvent en moyenne à 21 % des recettes brutes.

3° *La création de billets d'entrées de cinéma* par l'État, afin d'éviter toute fraude de l'exploitant.

4° *La matérialisation du gage* ou consolidation des garanties faites au bailleur de fonds.

5° *La création d'un organisme de contrôle* susceptible de garantir les intérêts financiers de la production.

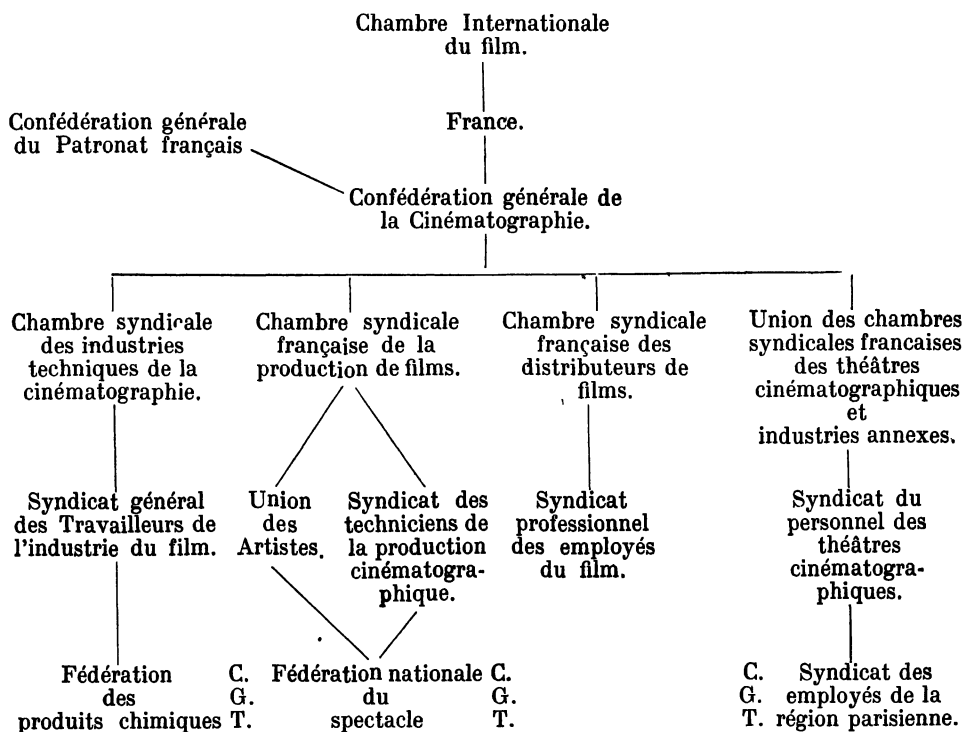
Plusieurs de ces points ont déjà été réalisés. Les éléments sains se groupèrent voyant enfin une possibilité de salut et créèrent dès 1936 :

La Confédération générale de la cinématographie seul organisme reconnu par l'État, dont MM. Loureau et Chollat sont les présidents et dont le siège est au 44, avenue des Champs-Élysées.

ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Cette organisation est réalisée depuis 1938, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par l'organigramme ci-après reproduit.

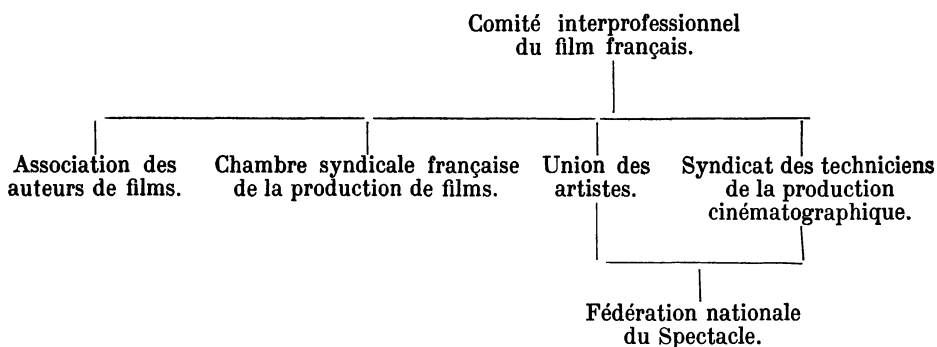
Structure professionnelle de la cinématographie.



Les *Chambres syndicales des industries cinématographiques* adhèrent à la Confédération. Les groupements se disloquèrent et se reformèrent sur des bases sérieuses. Actuellement, l'organisation professionnelle est faite et a déjà donné des résultats magnifiques quand on songe que c'est depuis sa formation que la France a amélioré la qualité de sa production et a remporté les succès que l'on sait en 1937 et 1938 à Venise.

La *Confédération et les Chambres syndicales* étant des organismes de représentation et de défense des membres de la corporation créèrent en 1937 un organisme destiné à unir dans un même sens les différentes branches d'activité afin d'étudier dans un large esprit collectif les normes du futur statut du cinéma.

Le *Comité interprofessionnel* pour la défense du cinéma français a donc été créé. C'est le premier exemple de collaboration au sein d'un même organisme pour la défense de la même profession, des créateurs intellectuels, des entreprises patronales et des salariés techniciens et artistes. Ces travaux ont porté durant l'année 1938 à l'établissement d'une charte de travail et d'un cahier de revendications porté devant les pouvoirs publics.



Un *Comité de coordination du cinématographe* a été créé à la Présidence du Conseil par décret-loi de septembre 1938, à la suite de l'action du Comité interprofessionnel. Ce Comité de coordination, présidé par Y. Chataigneau centralise les questions cinématographiques jusqu'alors réparties dans différents ministères sans aucun lien.

Le *travail d'épuration* est poursuivi sans relâche. La Confédération attaqua les abus et l'on peut dire qu'actuellement le cinéma français est en passe de devenir une des professions les mieux organisées.

Comprenant que la confiance des financiers ne reviendrait à l'industrie cinématographique que si celle-ci possédait des moyens de contrôle rigoureux de l'emploi des fonds et des recettes futures, la Confédération a créé la Caisse centrale de la Cinématographie.

La *Caisse centrale de la Cinématographie* reconnue par l'État est un organisme fiduciaire qui exerce un contrôle sur les diverses branches de l'industrie depuis le commencement du travail au studio jusqu'à l'encaissement des recettes dans les salles de spectacles.

Elle est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 5 à 11 membres, non rétribués, dont :

— M. Paul Weill, président. Ancien président de Chambre au Tribunal de Commerce de la Seine.

— M. Chollat, président de la Chambre syndicale des industries techniques de la Cinématographie, co-président de la Confédération générale de la Cinématographie.

— M. G. Loureau, président de la Chambre syndicale française de la production de Films, co-président de la Confédération générale de la Cinématographie.

— M. L. Masson, Administrateur de Sociétés.

— M. de Husch, producteur de films.

— M. M. Aboucaya.

La Caisse est contrôlée par un Comité composé de :

— M. Henri Clerc, Commissaire du Gouvernement près des Banques Populaires.

— M. Roland Thiriet, expert-comptable, breveté par l'État.

— M. Bertrand Fain, docteur en droit, expert-comptable, breveté par l'État.

La Caisse centrale se charge :

— de contrôler les opérations de production (voir « Organisme Chéret »).

— de contrôler les opérations de distribution (voir « Organisme Chéret »).

— de détenir en qualité de séquestre toutes garanties réelles ou toutes sommes litigieuses.

— d'assurer l'encaissement, pour le compte de tous mandants des recettes provenant de l'exploitation de films.

— d'assurer l'exacte répartition desdites recettes entre divers ayants droits.

— d'effectuer toutes opérations concernant l'identification de l'œuvre cinématographique et la situation des droits et des garanties se rapportant à cette œuvre.

— de promouvoir sous toutes ses formes le crédit de l'industrie et au commerce cinématographique.

Contrôle — Statistique — Organisme Chéret. — M. Chéret, expert-comptable et expert de la Confédération générale de la Cinématographie ayant été appelé il y a quelques années à surveiller des mouvements de fonds dans l'industrie cinématographique pour le compte de particuliers, a étudié les différentes opérations financières du film, prises de la production, à la fin de l'exploitation.

Il créa donc au 5, rue Dumont-d'Urville, un organisme comptable et statistique qui, basé sur l'expérience, contrôle l'évolution financière durant la production d'un film.

Je ne m'étendrai pas sur le contrôle de la production qui relève de la comptabilité pure.

En ce qui concerne la distribution, M. Chéret a dû constituer une documentation de base extrêmement importante.

En effet il lui fallut :

a) Dresser une liste complète des salles de cinéma de format standard et de format réduit existant en France.

b) Une liste complète de tous les films actuellement en cours d'exploitation sur le territoire français.

Quand on saura qu'il existe environ 4.000 salles et autant, sinon plus, de petites exploitations en format réduit, qu'il est nécessaire de connaître pour chacune d'elles son nom exact, celui du propriétaire, son genre d'exploitation, sa programmation, le nombre de places et aussi ses recettes hebdomadaires, on conviendra qu'un tel fichier ne peut être établi qu'au prix de vérifications longues et coûteuses.

De même, le fichier de tous les films actuellement projetés en France, comporte environ 20.000 titres dont certains n'ont été projetés qu'une ou deux fois et d'autres plusieurs centaines de fois.

Fichier de salles. — Toutes les communes de France ont été affectées d'un numéro de code. Les salles de chacune de ces communes ont elles-mêmes un numéro d'identification composé d'un nombre de chiffres tel qu'il est possible de savoir, à la seule lecture du numéro du code : l'importance de la salle, sa programmation habituelle par rapport à ses concurrents (égalité ou priorité). D'autre part, les salles qui font partie de circuits, même de faible importance, sont identifiées de telle façon qu'elles peuvent être toutes réunies par nom de propriétaire; enfin ce code permet également des groupements par grandes régions de distribution, par secteurs géographiques ou secteurs de tournées de représentants.

Fichier des films. — Chaque film reçoit de même un matricule d'identification qui permet de connaître automatiquement le nom du distributeur, son genre, sa nationalité, son métrage, sa date de sortie etc...

Actuellement à l'aide de renseignements contenus dans les deux fichiers il est possible de dresser, avec une précision de 98 %, la statistique des programmes projetés chaque semaine dans toutes les salles de France, d'Afrique du Nord, de Suisse et de Belgique.

Pour chaque trimestre cette statistique comprend environ 42.000 programmes complets ce qui représente environ 100.000 titres de films.

L'énormité de ces chiffres exclut immédiatement toute possibilité de dresser l'étude statistique par les moyens manuels ordinaires. En effet, ce travail devant être tenu constamment à jour, une armée de dactylographes ne suffirait pas. Il a donc été nécessaire de faire appel aux machines mécanographiques à statistiques. Il est inutile de décrire ici le fonctionnement de ces machines, les membres de notre Société les connaissant parfaitement.

Chaque semaine un réseau de correspondants, dans chaque commune de France, d'Afrique du Nord, de Suisse et de Belgique fournissent à l'organisme Chéret la liste des films projetés dans toutes les salles.

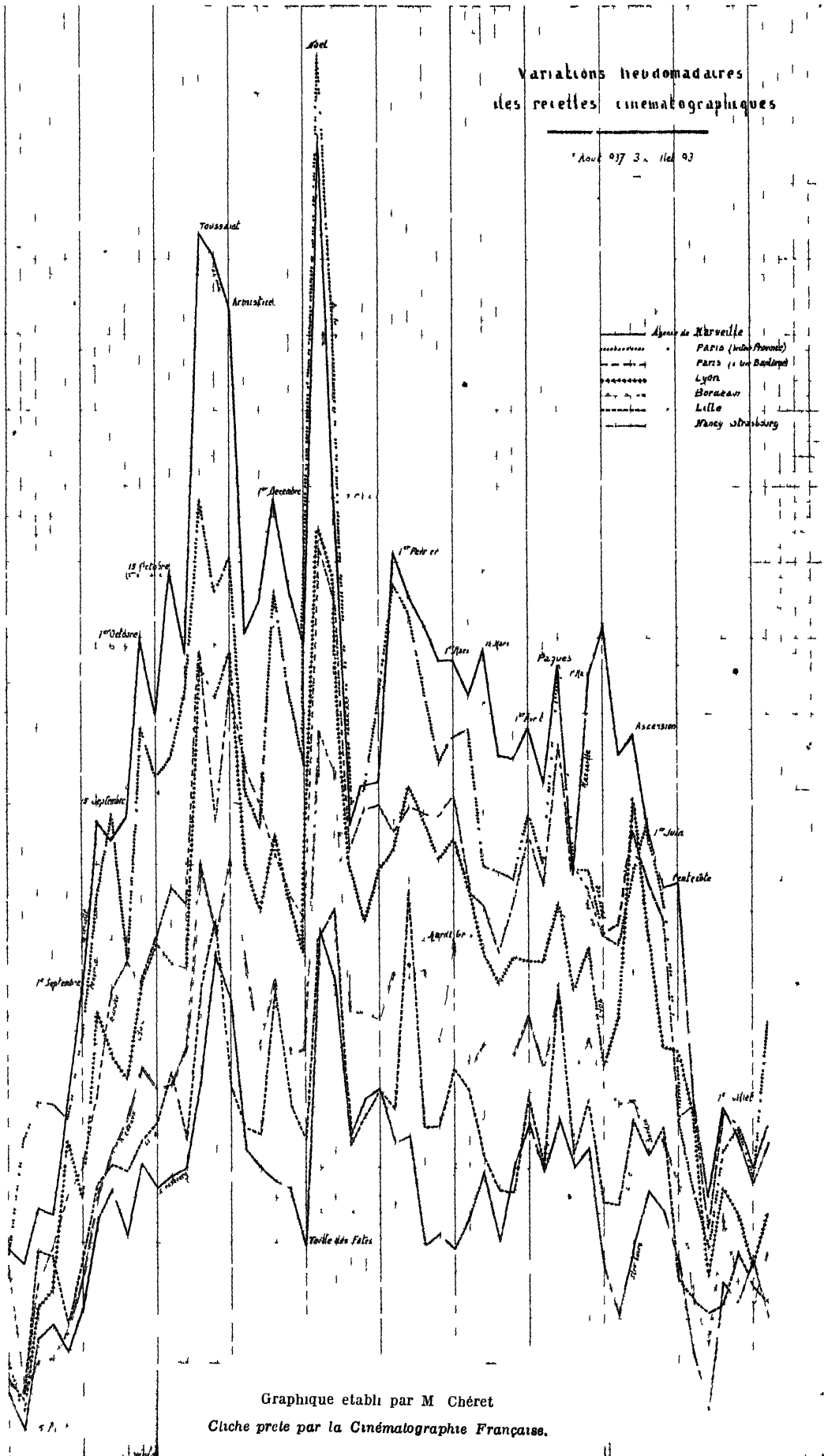
Nanti de ces renseignements et de la documentation de base, M. Chéret est donc à même de fournir toutes les statistiques utiles à l'évolution de l'industrie cinématographique.

Cet organisme remarquable fonctionne après une période que son animateur appelle la période de rodage et qui a duré trois années. Quarante employés sont utilisés et plusieurs machines à statistiques trient, classent et reproduisent des millions de fiches.

Grâce à cet organisme le producteur ou le capitaliste peuvent suivre avec précision la marche de leur film, il les documente sur les possibilités du marché, les moyens d'augmenter son rendement, les vitesses d'amortissement des différentes catégories de films, le nombre de visions pouvant être réalisées pour chaque catégorie dans chaque région etc...

Variations hebdomadaires des recettes cinématographiques

1^{er} Août 1937 3^{er} Août 1937



Graphique établi par M. Chéret

Cluche prête par la Cinématographie Française.

*Cadence de recettes par semestre calculée en % des recettes totales
à effectuer par chaque catégorie de films.*

	1 ^{er} s.	2 ^e s.	3 ^e s.	4 ^e s.	5 ^e s.	6 ^e s.	7 ^e s.	8 ^e s.	9 ^e et 10 ^e s.
Films principaux . . .	62	11,80	13,30	5,15	2,95	2,20	1,50	0,75	0,35
Films moyens	48,80	19	13,55	8,15	5,40	2,70	1,35	0,70	0,35
Petits films	34,50	25	17,85	8,95	5,40	3,55	2,35	1,80	0,60

Étude réalisée par l'organisme Chéret sur 150 productions différentes.

Concentration cinématographique de la France

IV. Province

classé par ordre de concentration

	Population		Cinémas	Nombre d'habitants par cinéma	
	Totale	Urbaine desservie par des Cinémas		Population Totale	Population urbaine
I. Côte d'Azur	1.795.137	1.243.805	368	4.878	3.380
2. Nancy et les Vosges	952.967	508.329	124	7.685	4.100
3. Toulouse et Languedoc	2.345.319	1.351.016	299	7.844	4.452
4. Nord	3.283.040	1.769.111	369	8.897	4.794
5. Centre Est	1.848.173	669.964	189	9.779	3.545
6. Bassin parisien(Nord & Ouest)	2.067.643	1.045.329	207	9.989	5.050
7. Savoie-Bassin du Rhône	3.200.334	1.261.396	282	11.348	4.471
----- Moyenne générale: -----				11.754	4.650
8. Alsace-Lorraine	1.822.005	744.100	137	13.300	5.434
9. Nord-Est	1.828.485	682.608	136	13.445	5.019
10. Normandie	1.893.689	793.027	137	13.823	5.789
II. Bassin Parisien (Sud & Est)	1.024.861	318.285	73	14.039	4.360
12. Bassin de la Garonne	2.607.054	710.560	174	14.986	4.084
13. Vendée et Poitou	2.392.600	710.500	122	19.611	5.824
14. Corse	322.854	105.672	16	20.178	6.605
15. Massif central- Centre	2.378.289	632.494	99	24.023	6.389
16. Bretagne et Touraine	4.536.927	1.043.352	186	34.392	5.609
	34.299.377	13.569.548	2.918	11.754	4.650

Cette étude réalisée par M Chéret est un des éléments permettant d'évaluer les rendements probables pour chaque région.

Cliché prêté par la Cinématographie Française.

Les distributeurs font appel à lui pour connaître à tous moments le détail de leur portefeuille, par contrat, par film, par agence, par dates de passage, par ordre de dates limite, etc,... etc...

COMPOSITION des PROGRAMMES

I - GRANDS FILMS (pourcentages & proportions)

Nombre de Programmes	PROPORTIONS		Nombre de films projetés sur 1000 programmes				Proportion des films des diverses nationalités						
	simples	Programmes doubles	Franq	Amer All.	Div.	Total	Franq	Améric	Allem	Divers	Total 100%		
BANLIEUE.....	2785	13,07%	86,93%	918	806	58	90	1872	49,03%	43,05%	3,11%	4,81%	100%
NORD.....	5356	15,46%	84,54%	848	757	119	152	1856	45,72%	40,78%	6,40%	7,10%	100%
BASSIN PARISIEN.....	2926	22,45%	77,55%	929	655	90	99	1783	52,10%	37,32%	9,02%	5,56%	100%
PARIS.....	3350	23,01%	76,99%	789	737	81	148	1777	44,40%	42,73%	4,55%	8,32%	100%
MARSEILLE COTE D'AZUR.....	4994	26,25%	73,75%	833	732	98	107	1770	47,07%	41,35%	5,52%	6,06%	100%
NORMANDIE.....	1347	27,39%	72,61%	909	643	76	97	1725	52,73%	37,28%	4,39%	5,60%	100%
NORD EST.....	3241	27,77%	72,23%	849	662	113	104	1728	49,14%	38,30%	6,55%	6,01%	100%
ALSACE-LORRAINE.....	1449	36,02%	63,98%	475	741	370	69	1655	28,70%	44,76%	22,36%	4,28%	100%
CENTRE EST.....	1971	38,71%	61,29%	898	565	92	80	1635	54,92%	34,56%	5,62%	4,90%	100%
CENTRE.....	912	40,79%	59,21%	902	513	100	81	1596	56,52%	32,14%	6,25%	5,09%	100%
BRETAGNE & OUEST.....	3589	41,66%	58,34%	859	540	98	94	1591	54,01%	33,92%	6,13%	5,94%	100%
BORDEAUX GARONNE.....	2442	46,11%	53,89%	846	527	93	89	1555	54,45%	33,88%	5,95%	5,72%	100%
LYON SAVOIE.....	3990	48,95%	51,05%	768	583	90	79	1520	50,51%	38,34%	5,94%	5,21%	100%
TOULOUSE LANGUEDOC.....	3535	50,50%	49,50%	789	499	113	98	1499	52,65%	33,29%	7,55%	6,51%	100%
MOYENNE GENERALE.....	41887	31,53%	68,45%	833	655	106	102	1696	49,11%	38,61%	6,24%	6,04%	100%

Type de tableau établi trimestriellement par l'organisme Chéret permettant de se rendre compte avec exactitude des demandes du marché français.

C'este prête par la Cinématographie Française.

Actuellement la presque totalité des membres de la corporation fait appel à l'organisme Chéret.

M. Chéret depuis deux ans publie régulièrement des articles de statistiques cinématographiques dans une revue corporative fort bien conçue « *La cinématographie française* qui édite chaque trimestre un numéro spécial d'environ 300 pages, bourré d'une documentation précise sur les films en cours de réalisation, l'accueil de l'étranger à la production française, les rendements régionaux, les améliorations techniques, etc..., etc...

De plus M. Chéret en accord avec la Confédération générale de la Cinématographie fait paraître un bulletin mensuel de documentation et de statistiques.

L'ère de l'improvisation est terminée. Le producteur dont la comptabilité et les prévisions tenaient sur un petit carnet gras disparaît pour faire place à l'industriel qui utilise les données scientifiques de l'organisation rationnelle.

Le cinéma français est en plein essor; il ira porter au monde le reflet de notre génie et de notre race; il est le plus puissant moyen de propagande. Sachons l'utiliser. Le pays et nous-même n'aurons qu'à nous en féliciter.

Maurice LABRO.

DISCUSSION

M. ROSENSTOCK serait heureux de savoir si la publicité faite par le cinéma a un réel rendement et si l'organisme Chéret se charge de la contrôler?

M. LABRO répond que ce rendement est difficilement contrôlable et que l'organisme Chéret s'occupe surtout des films d'exploitation courante. Il estime cependant que la publicité par l'écran est d'un excellent rendement quand elle est bien faite.

M. D'HARCOURT demande quelles peuvent être les ressources de M. Chéret pour amortir une organisation aussi perfectionnée?

M. LABRO fait connaître qu'il s'agit là d'une affaire privée à laquelle les producteurs et financiers fournissent une rémunération.

En réponse à M. DE RIEDMATTEN, qui désirait connaître quel est le degré d'exactitude des informations données par l'organisme Chéret, l'auteur de la communication fait connaître que divers recoupements ont permis de vérifier l'exactitude des statistiques et qu'aujourd'hui les organismes officiels reconnaissent comme bons les renseignements fournis par cet organisme.

M. BUNAU VARILLA demande si un tel organisme existe aux États-Unis?

M. LABRO précise que dans aucun pays au monde, il n'existe une telle organisation et que les États-Unis se fient aux chiffres communiqués par les membres de la corporation.

M. PERNET dit qu'il y a un élément non prévisible dans le film, c'est la qualité artistique et l'accueil du public?

M. LABRO répond qu'il y a là, en effet, un aléa, mais qu'une minutieuse étude

des goûts et tendances des foules permet de réduire au minimum. De plus, une préparation très précise évite l'improvisation qui est très souvent cause des insuccès artistiques.

M. JARRY remarque qu'une certaine analogie existe entre les services que peut rendre l'organisation en question avec les études effectuées par la maison Hachette, dans la distribution de ses éditions aux libraires. Les statistiques Hachette permettent à cette maison de faire parvenir à tel ou tel libraire une certaine quantité de livres sur un sujet déterminé correspondant à la quantité susceptible d'être achetée par la clientèle de ce libraire.

M. BARRIOL demande à M. Labro d'avoir l'obligeance d'indiquer à ses collègues les diverses données relatives aux dimensions et aux durées de passage des films.

M. LABRO dit que les dimensions en largeur des films sont les suivantes : 35 mm. pour les films commerciaux courants ; 17 mm. 5 pour les films genre Pathé ; 16 mm. pour les films scolaires, ruraux, etc., et, enfin, 9 mm. 5 et 8 mm. pour les films cinéma d'amateur. La longueur est très variable : un documentaire a de 300 à 600 m., rarement 1.200 ; un grand film a, au moins, 2.500 m. et peut atteindre 6.000 m.

En ce qui concerne la durée de passage, M. LABRO indique que 24 images passent à la seconde dans un cinéma bien réglé sans scintillement. Cette vitesse correspond à 0 m. 457 (1 pied et demi) par seconde ; 27 m. 42 (90 pieds) par minute ; 1.646 m. 03 (5.400 pieds) par heure ; 3.292 m. 08 (10.800 pieds) pour deux heures et 4.938 m. 12 (16.200 pieds) pour trois heures. Avec ces données, il est facile de faire les calculs intermédiaires de temps et de longueurs.
